Mise en garde
Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement.
Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 30 septembre 2025 à 19 h Maison de la culture de Rosemont–La Petite-Patrie

PRÉSENCES :

Monsieur François LIMOGES, Maire d'arrondissement
Monsieur Jocelyn PAUZÉ, Conseiller du district de Marie-Victorin
Madame Ericka ALNEUS, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Madame Josefina BLANCO, Conseillère du district de Saint-Édouard

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement.

ABSENCE :

Madame Dominique OLLIVIER, Conseillère du district du Vieux-Rosemont

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics
Monsieur Félix Champagne-Picotte, Directeur du développement du territoire et des études techniques
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01 - Déclaration d'ouverture

Madame Ericka Alneus, conseillère du district d'Étienne-Desmarteau, fait la lecture du mot de bienvenue. Le conseil reconnait qu'il est sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Il remercie la nation Kanien'keha;ka de son hospitalité en territoire non cédé.

CA25 26 0221

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 30 septembre 2025

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 30 septembre 2025, à 19 h, tel que soumis.

Adoptée.

10.02

CA25 26 0222

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2025

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 septembre 2025, à 19 h.

Adoptée.

10.03

10.04 - Point d'information

Le point d'information débute à 19 h 01.

10.05 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 03 et prend fin vers 19 h 37.

CA25 26 0223

Ratifier trois conventions avec contributions financières avec trois organismes de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie qui accueillent des enfants avec des limitations fonctionnelles dans leur camp de jour pour l'été 2025 - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 43 800 $ à même le budget de fonctionnement

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

De ratifier les trois conventions avec contributions financières à intervenir avec les organismes « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » afin de les soutenir dans l'accueil d'enfants ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre de leurs activités de camps de jour pour l'année 2025;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contributions financières;

D'octroyer des contributions financières totalisant un montant de 43 800 $, toutes taxes incluses le cas échéant, à même le budget de fonctionnement selon la répartition suivante :

Organisme	**Montant ($)**
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	24 458 $
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	12 936 $
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.	6 406 $
TOTAL :	**43 800 $**

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée.

20.01 1257174003

CA25 26 0224

Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Centre communautaire Petite-Côte » pour le maintien de l'intervention de milieu aux Habitations Rosemont - Octroyer une contribution financière de 12 000 $ pour la période de novembre 2025 à avril 2026 - Autoriser un virement de crédits du compte de gestion affecté - divers

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'approuver une convention de contribution financière à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et le « Centre communautaire Petite-Côte » établissant les modalités et les conditions de versement du soutien financier pour le maintien de l'intervention de milieu aux Habitations Rosemont;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Centre communautaire Petite-Côte » une contribution financière maximale de 12 000 $, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour la période de novembre 2025 à avril 2026. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.02 1257951007

CA25 26 0225

Approuver l'entente de principe avec le Centre de services scolaire de Montréal pour le maintien, l'entretien et l'utilisation, à titre gratuit, de la pergola située dans la cour de l'école Saint-Émile

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'approuver l'entente de principe entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et le Centre de services scolaire de Montréal pour le maintien, l'entretien et l'utilisation, à titre gratuit, de la pergola située dans la cour de l'école Saint-Émile pour une durée d'un an, renouvelable, sous certaines conditions;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente de principe;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises entourant l'entente de principe.

Adoptée.

20.03 1255387003

CA25 26 0226

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes « IGF Axiom inc. » (1 635 151,46 $, taxes incluses - Contrat 1) et « Artelia Canada inc. » (988 921,82 $, taxes incluses - Contrat 2), pour la réalisation d'étude, la préparation de documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance de chantiers - Appel d'offres public 25-027-SP (4 soumissionnaires)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

De conclure des ententes-cadres pour des services professionnels liés à la réalisation d'études, à la préparation de documents d'appel d'offres, ainsi qu'à la surveillance de chantiers pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'accorder à cette fin :

- Un contrat de services professionnels à « IGF AXIOM INC. », soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final pour le contrat 1, au prix de sa soumission, soit 1 635 151,46 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-027-SP (4 soumissionnaires aux contrats 1 et 2);

- Un contrat de services professionnels à « ARTELIA CANADA INC. », soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final pour le contrat 2, au prix de sa soumission, soit 988 921,82 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-027-SP (4 soumissionnaires aux contrats 1 et 2).

Adoptée.

20.04 1259819004

CA25 26 0227

Modifier les clauses relatives à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) dans les conventions de contribution financière adoptées depuis 2024 par le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, afin de porter le seuil à 250 000 $ et plus

I est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

De modifier les clauses pertinentes des conventions de contribution financière adoptées depuis l'année 2024, afin qu'elles se lisent désormais comme suit, conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19) :

« Dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes les contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif. »

Adoptée.

20.05 1258557001

CA25 26 0228

Accorder une contribution financière de 150 000 $ en 2026, avec possibilité de renouvellement en 2027 et 2028, pour le même montant chaque année, à l'organisme Entremise développement, en appui au « Projet de requalification du Couvent des Franciscains » - Approuver le projet de convention - Autoriser un virement du surplus d'un montant de 50 000 $ (contrat 25-087-CG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'accorder un soutien financier de 150 000 $ à l'organisme *Entremise Développement* pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2026, afin de le soutenir dans la réalisation du projet de réhabilitation du Couvent de la Résurrection;

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour 2026, ainsi que les modalités de renouvellement pour les années 2027 et 2028;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie), ladite convention avec contribution financière;

D'autoriser un virement de crédits de 50 000 $ en 2026 du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.06 1257007003

CA25 26 0229

Approuver un sous-bail par lequel la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, loue de Loblaws inc. pour une période de 10 ans, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2034, un terrain situé à la place Basile-Patenaude, étant le lot 3 361 845 du cadastre du Québec d'une superficie de 37 149.45 pieds carrés, à des fins de jardin communautaire et ratifier l'occupation des lieux pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 pour une dépense totale estimée à 1 637 117,86 $, taxes incluses - Ouvrage 6026

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'approuver un sous-bail par lequel la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, loue de Loblaws inc. pour une période de 10 ans, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2034, un terrain situé à la place Basile-Patenaude, étant le lot 3 361 845 du cadastre du Québec d'une superficie de 37 149,45 pieds carrés, à des fins de jardin communautaire et ratifier l'occupation des lieux pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 pour une dépense totale estimée à 1 637 117,86 $, taxes incluses. Ouvrage 6026;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.07 1255941009

CA25 26 0230

Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie » (RTCPP) pour la location du local commercial situé au 6615, avenue Papineau à Montréal, du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 - Octroyer une contribution financière de 45 000 $, toutes taxes incluses, le cas échéant - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers (25-095-CG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D’approuver une convention avec contribution financière avec l’organisme « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie », pour la location du local commercial situé au 6615, avenue Papineau à Montréal, du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie » une contribution financière de 45 000 $, toutes taxes incluses, le cas échéant. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.08 1257951008

CA25 26 0231

Modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2025 afin de devancer la date de la séance du mois de décembre au jeudi 27 novembre 2025

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

De modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (exercice 2025) de façon à devancer la date de la séance prévue le mardi 2 décembre 2025, au jeudi 27 novembre 2025;

De tenir ladite séance ordinaire à la salle Jean-Drapeau, sise au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal.

Adoptée.

30.01 1257853004

CA25 26 0232

Accepter le paiement de la défenderesse en date du 23 mai 2025 pour la somme de 50 000 $ en capital, intérêts et frais de l'action en dommages que la Ville de Montréal a intentée à l'encontre de Projet Homedev inc. et 9380-3831 Québec inc. - Suivant l'encaissement du chèque, radier des livres de la Ville la somme de 48 251,54 $ en capital et tout solde dû des comptes 25-268103-1, exercices 2020/Mod 03 à 05 et 07 à 09, exercice 2021/Mod 01 à 03 et compte 26-276458-1, exercice 2021/Mod 01 à 06, et compte 25-253253-1, exercice 2020 02 et 03

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'accepter le paiement de la défenderesse en date du 23 mai 2025 pour la somme de 50 000 $ en capital, intérêts et frais de l'action en dommages que la Ville de Montréal a intentée à l'encontre de Projet Homedev inc. et 9380-3831 Québec inc. Suivant l'encaissement du chèque, radier des livres de la Ville la somme de 48 251,54 $ en capital et tout solde dû des comptes 25-268103-1, exercices 2020/Mod 03 à 05 et 07 à 09, exercice 2021/Mod 01 à 03 et compte 26-276458-1, exercice 2021/Mod 01 à 06, et compte 25-253253-1, exercice 2020 02 et 03;

D'imputer cette radiation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée.

30.02 1256440001

CA25 26 0233

Édicter deux ordonnances - Programmation d'événements publics : « Fête de la rentrée 2025 de l'école alternative Le Vitrail », « Cross-country 2025 », « Procession multiculturelle pour Notre-Dame de Fatima », « L'Halloween au parc Dante »

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (RCA-180, articles 7(2º) et 39), l'ordonnance numéro 2025-26-064 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et les heures des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2025-26-065 jointe à la présente, permettant le ralentissement de la circulation selon le site, la date et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe.

Adoptée.

40.01 1258724001

CA25 26 0234

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance autorisant la mise à sens unique vers le nord de la 2e Avenue, entre l'avenue du Mont-Royal Est et le boulevard Saint-Joseph Est

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance numéro 2025-26-066 autorisant la mise à sens unique vers le nord de la 2e Avenue, entre l'avenue du Mont-Royal Est et le boulevard Saint-Joseph Est;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée.

40.02 1259229003

CA25 26 0235

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance autorisant l'installation des panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Bélanger et de la 8e Avenue

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance numéro 2025-26-067, en vue d'installer des panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Bélanger et de la 8e Avenue.

Adoptée.

40.03 1255806005

CA25 26 0236

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'autoriser le déplacement d'une zone d'arrêt interdit, excepté autobus, situé sur le côté sud de la rue Beaubien Est, à l'intersection de la rue des Écores

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance numéro 2025-26-068, autorisant le déplacement d'une zone d'arrêt interdit, excepté autobus, située sur le côté sud de la rue Beaubien Est, à l'intersection de la rue des Écores;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée.

40.04 1259256002

CA25 26 0237

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., chapitre C-3.2) et le Règlement sur les tarifs (RCA-193) » (01-279-86), afin d'ajuster les dispositions relatives aux établissements d'hébergement touristique

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 août 2025;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (RRVM, chapitre C-3.2) et le Règlement sur les tarifs (RCA-193) » (01-279-86), afin d'ajuster les dispositions relatives aux établissements d'hébergement touristique, a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 août 2025;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 août 2025, à 17 h, en lien avec ce projet de règlement;

ATTENDU QU'un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (RRVM, chapitre C-3.2) et le Règlement sur les tarifs (RCA-193) » (01-279-86), afin d'ajuster les dispositions relatives aux établissements d'hébergement touristique, a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2025;

ATTENDU QU'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue en lien avec ce second projet de règlement;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., chapitre C-3.2) et le Règlement sur les tarifs (RCA-193) » (01-279-86), afin d'ajuster les dispositions relatives aux établissements d'hébergement touristique.

Adoptée.

40.05 1258979005

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 19 h 43.

François LIMOGES Maire d'arrondissement	Arnaud SAINT-LAURENT Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement
tenue le 27 novembre 2025.